



CELINE TELLIER

MINISTRE WALLONNE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE,  
DE LA FORET, DE LA RURALITE ET DU BIEN-ETRE ANIMAL

G O U V E R N E M E N T W A L L O N

Namur, le 22 novembre 2023

**Monsieur Olivier Hartiel**  
**Bourgmestre de Chièvres**  
Mesdames et Messieurs les Echevins,  
Mesdames et Messieurs les Membres du Collège  
communal,  
Rue du Grand Vivier, 2  
7950 Chièvres

Contact : Cellule Transversale



[o.hartiel@chievres.be](mailto:o.hartiel@chievres.be)

Nos Réf. CeT/JuB/FrO/ViC/ChW/-2023-2509

**Objet** : Votre demande de bypasser le puits n°1

Monsieur le Bourgmestre,  
Mesdames et Messieurs les Echevins,  
Mesdames et Messieurs les membres du Collège communal,

Votre courrier du 16 novembre dernier m'est bien parvenu et a retenu toute mon attention.

Il me tient à cœur de pouvoir vous informer au mieux afin que nous puissions ensemble, en tant qu'autorités publiques, veiller à la protection de la santé de nos concitoyens.

L'eau est un bien vital et il n'est pas acceptable que les citoyens aient le moindre doute quant à la sécurité de sa consommation ou de son utilisation. Je suis donc déterminée à mettre toute mon énergie pour faire la lumière sur la source des pollutions constatées et sur les défaillances de communication relatives à la présence de PFAS dans l'eau de distribution distribuée à travers le puits situé rue de Mons sur votre commune entre octobre 2021 et mars 2023, tout en tirant les leçons de cet épisode malheureux. Ce type de situation ne peut en aucun cas se reproduire.

**Sachez que la santé de la population reste ma priorité et celle du Gouvernement wallon.**

Dans cette perspective, le Gouvernement m'a chargée d'un plan d'actions immédiates et à court terme afin d'accompagner les communes touchées, selon leurs situations spécifiques, ainsi que les citoyens :

- Des **analyses environnementales** détaillées (analyse des sols, eaux et potagers domestiques, etc.) débuteront dans les prochaines semaines dans les zones d'intervention prioritaires de Chièvres, votre commune, Nimy et Feluy (ces deux dernières communes n'étant pas concernées par des pollutions dans les eaux de distribution), afin d'identifier plus précisément le périmètre pollué et de rechercher la source de ces pollutions. Sur base de ces analyses, des actions seront menées auprès des entreprises polluantes, afin de mettre fin à ces pollutions.

- Des **analyses sanguines**, financées par la Région wallonne, seront proposées prochainement à tout citoyen qui le souhaiterait, dans les zones où un dépassement de la future norme de 100 ng/l a été constaté et dans les zones d'intervention prioritaires de Chièvres, Nimy et Feluy. Les résultats de ces analyses sanguines seront examinés au regard des résultats du biomonitoring global de la population wallonne<sup>1</sup>, réalisé en 2021, afin de déterminer si les taux en PFAS sont ou non supérieurs à la moyenne wallonne. Un accompagnement médical et des recommandations seront formulées sur base des résultats de ces analyses.
- Un **soutien psychologique** est également mis en place pour les citoyens qui en feraient la demande, sous la responsabilité de la Ministre Christie Morreale, en charge de la Santé. Vous trouverez de plus amples informations via le lien suivant : <https://covid.avig.be/fr/trouver-du-soutien/PFAS>.
- Une **information complémentaire aux citoyens**. Celle-ci prend la forme de l'activation du numéro **1718**, la mise en ligne d'une [Foire aux questions](#) sur le site du SPW et l'organisation de **réunions citoyennes** dans les communes concernées (dont une le 25/11 sur votre commune), en présence de la SWDE et de l'administration. Les consignes en matière de consommation d'eau de distribution sont reprises en ligne dans la Foire aux questions et seront progressivement complétées, sur base des recommandations du Conseil scientifique (voir ci-dessous).
- Un **Conseil scientifique indépendant** en matière de PFAS sera mis en place. Il aura pour mission de conseiller le Gouvernement et d'examiner toutes les conséquences des PFAS sur la santé de manière générale. Ce groupe d'experts pourra ainsi proposer une méthodologie précise permettant le suivi médical des personnes concernées dans les zones où un dépassement de la norme de 100 ng/l a été constaté. Ce Conseil pourra également suggérer une révision des normes de potabilité et des consignes de consommation associées, le cas échéant.
- **L'anticipation de la future norme de 2026 à 100 ng/l**

Comme vous le savez, le monitoring de la présence des PFAS dans les eaux de distribution wallonnes a démarré dès septembre 2023 via une mission déléguée à la SWDE. A ce jour, 179 zones de distribution ont été analysées sur 645, soit environ 28% de l'ensemble du réseau de distribution, correspondant à un taux de couverture de 59% de la population wallonne. Le taux de conformité en PFAS par rapport à la future norme de 2026 (soit 100 ng/l) de ces zones est de 100%, avec une valeur limite dans le village de Ronquières (97 ng/l).

**En cas de dépassement constaté de la future norme de 100 ng/l, les communes seront désormais contactées sans délai par la SWDE.** Le monitoring de l'ensemble des zones de distribution sera mené en continu. Dans les faits, nous anticipons dès lors les limites des taux européens prévus en 2026 relativement à la potabilité de l'eau de distribution.

Ce monitoring va être accéléré afin que nous puissions disposer au plus vite d'une **vue exhaustive** de l'ensemble des zones de distribution en Wallonie de manière à ce que les citoyens et les autorités communales puissent être pleinement rassurés sur la qualité de l'eau de distribution fournie.

Les valeurs relatives aux PFAS des zones de distribution gérées par la Région wallonne sont progressivement mises en ligne via l'outil « Qualité de mon eau » : [Qualité d'eau | SWDE](#). Vous pourrez y retrouver les valeurs propres à votre commune.

<sup>1</sup> Vous trouverez davantage d'informations concernant le Biomonitoring humain Wallon ainsi que ses résultats via : <https://www.issep.be/bmh-wal/>

Pour revenir plus précisément sur votre demande de bypasser le puits n°1 de Chièvres :

- D'une part, d'un point de vue sanitaire, comme vous le savez, l'eau distribuée au départ du captage de Chièvres respecte depuis avril 2023 non seulement les normes en vigueur mais aussi la future norme en matière de PFAS. L'eau de distribution est donc propre à la consommation. La SWDE a eu l'occasion de vous en informer dès le mois de mai 2023. Les derniers prélèvements réalisés en octobre 2023 affichaient ainsi une valeur de 19 ng/l pour l'eau distribuée dans votre commune.
- D'autre part, d'un point de vue technique, comme la SWDE vous l'a déjà indiqué par courrier en date du 4 octobre 2023, « *l'impératif de continuité de l'alimentation en eau de la population ne permet pas de se dispenser du puits de Chièvres* ». Cela signifie qu'il faudrait des travaux d'infrastructure importants et de longue durée pour pouvoir répondre à cette demande.

Pour ces différentes raisons, je ne peux malheureusement pas accéder dans l'immédiat à votre demande qui ne se justifie pas sanitairesment parlant et n'est pas envisageable à court terme, au risque de mettre à mal, selon la SWDE, la continuité d'approvisionnement en eau de la population de votre commune. Néanmoins, je m'engage à relayer votre demande sur le moyen ou le long terme à la SWDE.

Outre ce plan d'actions global dont m'a chargé le Gouvernement et qu'il me semblait important de vous partager, j'ai également bien pris note de votre demande spécifique d'aide financière dans le cadre de la distribution alternative d'eau à Chièvres, distribution que vous avez décidée de votre pleine initiative en tant qu'autorité communale. Etant donné la pleine réassurance quant à la qualité de l'eau distribuée dans votre commune par la SWDE, avec des valeurs très largement inférieures à la future norme de 100 ng/l, je manque d'informations probantes me permettant de justifier de solliciter une aide du Gouvernement à l'égard de votre commune.

Plus largement, je souhaite que nous puissions **tirer les leçons de cette crise**. Le cas du puits de Chièvres met en exergue la nécessité de soutenir encore davantage un changement culturel majeur en Wallonie. Nous devons en effet passer d'une approche strictement légaliste, basée sur les normes et uniquement celles-ci, à une approche légale bien sûr (les normes sont essentielles) mais aussi préventive, qui mette le **principe de précaution** au cœur de son action et jusqu'en profondeur dans les procédures de ses différentes instances.

C'est pourquoi je travaille également, en collaboration avec les distributeurs d'eau à l'élaboration de « **seuils de vigilance** », bien inférieurs à la future norme de 100 ng/l dans l'eau potable, qui permettraient d'activer une action sur la recherche des causes de la présence de PFAS afin de diminuer ou limiter leur évolution et d'éviter de frôler la valeur de la future norme.

Enfin, la problématique que nous vivons aujourd'hui révèle plus largement notre exposition constante à ces nouveaux polluants. Les PFAS, à l'instar d'autres substances chimiques néfastes, sont présents dans notre alimentation (**l'eau représente 4% de l'exposition aux PFAS par l'alimentation**, près de la moitié de l'exposition par la voie alimentaire étant par exemple imputable à la consommation de poissons et crustacés) mais également dans de nombreux produits de consommation quotidienne comme les cosmétiques, les emballages alimentaires, certains récipients, etc. Le biomonitoring humain wallon (BMH-WAL) — dont l'objectif est de mesurer les niveaux d'imprégnation à une série de substances chimiques émergentes et plus anciennes —, réalisé par la Wallonie en 2020 et 2021, montre d'ailleurs que **nous sommes presque tous, en Wallonie comme ailleurs en Europe, exposés à ces polluants**.

La lutte contre ces substances chimiques néfastes est donc un travail de longue haleine. C'est pourquoi je plaide activement, et de longue date, pour leur **interdiction pure et simple à l'échelle européenne**. Il est en effet nécessaire de suspendre la mise sur le marché européen de produits contenant des PFAS, sans quoi ils continueront à être utilisés par l'industrie chimique et, dès lors, à polluer notre environnement et à faire courir un risque pour la santé des personnes. Nous ne pouvons pas continuer à laisser l'industrie chimique en diffuser partout dans nos corps et notre environnement et exiger des autorités publiques qu'il n'y ait trace nulle part de ces polluants.

Je reste pleinement attentive à l'évolution de la situation et à la concrétisation rapide de ce plan d'actions, tout en demeurant à votre écoute.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Echevins, Mesdames et Messieurs les Membres du Collège communal, l'expression de mes salutations distinguées.

La Ministre,



Céline TELLIER